

La Prescription Extinctive

Formation Vendredi 12 Septembre
2025
Pôle Vie Privée



Formateurs

Madame Sylvie FERRÉ-ANDRÉ, Notaires à Aix les bains, Agrégée des Faculté de droit
& **Monsieur Giovanni PICASSO**, Chargé de cours à l'université Jean Moulin Lyon III, Ancien chercheur au CRIDON de Lyon
Co-animé par **Maître Christine GURY**, avocate
Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec **Maître Hubert EVRARD**, Avocat, Responsable pédagogique



Objectifs

A l'issue de la journée de formation, les stagiaires connaîtront l'actualité du droit de la prescription extinctive dans toutes ses dimensions et seront en capacités de les mettre en applications au service de leur dossier contentieux ou pour satisfaire les conseils de leur clients

Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques
Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive



Outils pédagogiques

Support pédagogique édité et distribué avant la formation
Moyens techniques : Salle de formation adaptée, vidéo projecteur, Paper Board
Le formateur crée un support pédagogique Powerpoint. Celui-ci est projeté sur écran ainsi que des
Exercices au format Word diffusés en début de séance pour des questions/réponses sur des cas pratiques

Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction
Attestation de suivi
Auto-évaluation



Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : altajuris@altajuris.com

Site Internet : www.altajuris.com

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUALIOP1 sous le numero F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Public

Avocat et/ou Juriste spécialisé,
Avocat et/ou Juriste généraliste

Prérequis

Connaissance du sujet au préalable souhaitable.
La formation est assurée en langue française.



Date, heures, lieu

Vendredi 12 septembre 2025
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Siège Alta-Juris International
2 rue de Penthièvre – 75008 PARIS



Tarif

Voir la Convention de Formation



Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL
2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85
Mail : altajuris@altajuris.com



Introduction (1h)

- L'imprescriptibilité du droit de propriété
- L'imprescriptibilité de l'exception de nullité
- « La renonciation à la prescription »

1ère partie : Les règles générales de la prescription extinctive (3h)

Section 1 : Distinction action réelle et action personnelle

Section 2 : Point de départ des délais

Section 3 : Interruption / suspension

2ème partie : Les règles spéciales de la prescription en droit de la famille (3h)

Section 1 : Prescription et droit des régimes matrimoniaux

Section 2 : Prescription et droit des successions